**Amendement à la délibération DFA – DRH 112**Projet de budget primitif emplois pour 2020

**Relatif aux emplois d’animation à la direction des affaires scolaires**

**Déposé par Nicolas Bonnet Oulaldj, Jean-Noël Aqua, Raphaëlle Primet, et les élu·e·s du Groupe communiste-front de gauche**

Considérant le projet de budget primitif emplois pour 2020, et en particulier les 70 postes d’adjoints d’animation et d’action sportive supprimés ;

Considérant que le projet de budget emploi précise que « la DASCO contribue tout particulièrement à l’effort collectif de redéploiement en raison de la démographie scolaire » ;

Considérant que l’exécutif municipal a souligné à l’occasion des débats sur les rythmes scolaires devant le Conseil de Paris, le fait que « l’aménagement des rythmes éducatifs a amené à l’embauche de plusieurs centaines, voire de quelques milliers d’animateurs, d’une filière animation que nous avons professionnalisée », mettant en avant le fait que « Paris a investi fortement afin d'assurer un périscolaire de qualité, en assumant le recrutement de près de 2.000 animateurs […] pour qui le périscolaire a constitué une opportunité d'évolution professionnelle » ;

Considérant que le recrutement d’agent·e·s sous statut, occupant des emplois pérennes et de qualité est une des conditions nécessaires pour le déploiement d’un service périscolaire de qualité ;

Considérant que la suppression de 70 postes d’adjoints d’animation va à rebours de ces objectifs ;

Considérant qu’il existe à la DASCO de nombreux postes à temps complet occupés par des agent·e·s contractuel·le·s et vacataires dans les écoles ;

Considérant que des vacataires et des contractuels sont employés par la DASCO même sur la tranche horaire d’accueil des enfants le soir entre 16h30 et 18h30, qui est pourtant le temps où les besoins en personnel d’animation sont les moins importants ;

Considérant qu’il est plus efficace pour la qualité du périscolaire de privilégier les postes d’agent·e·s titulaire que les postes de personnels contractuels ou vacataires ;

**Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Jean-Noël Aqua, Raphaëlle Primet, et des élu·e·s du Groupe communiste-front de gauche, la délibération DFA – DRH 112 est amendée comme suit :**

**- 70 postes d’adjoints d’animation et d’action sportive sont maintenus dans l’effectif de la DASCO.**

***La dépense correspondante sera gagée sur la diminution du recours à des emplois d’animation de personnels contractuels et/ou vacataires.***